

TROISIÈME PARTIE

*LE DE INVENTIONE ET L'ÉLABORATION
D'UN LEXIQUE RHÉTORICO-PHILOSOPHIQUE*

*IL DE INVENTIONE E L'ELABORAZIONE
DI UN LESSICO RETORICO-FILOSOFICO*

*DE INVENTIONE AND THE DEVELOPMENT
OF A RHETORICAL-PHILOSOPHICAL LEXICON*

CARLOS LÉVY

RATIOCINATIO ET INDVCTIO DANS LE *DE INVENTIONE*

1. *Remarques préliminaires*

Lorsqu’Ermanno Malaspina me demanda si j’avais une suggestion pour la première *Lectura Ciceronis*, je n’hésitai pas une seconde, je lui répondis qu’il fallait absolument consacrer un colloque au *De inuentione*. Pourquoi cela ? parce que ce texte m’a toujours semblé être à la fois essentiel et toujours en chantier. Essentiel car, tout au long de ma longue vie cicéronienne, je n’ai cessé de remarquer, même dans des textes très éloignés de la problématique de l’invention, des échos ou des traces de cette œuvre première. Essentiel également, parce que, à la différence de l’œuvre jumelle, la *Rhétorique à Hérennius*, le *De inuentione* comporte des références, implicites ou explicites, à la philosophie, comme nous essaierons de le montrer. Essentiel enfin, car sans que nous puissions avoir une idée des étapes précédentes, nous nous trouvons face à une langue latine parfaitement constituée, claire, puissante, avec des mots comme *probabile*, qui occuperont une place de la plus grande importance dans les œuvres à venir et, tout particulièrement, dans celles, philosophiques, de la fin de la vie de l’Arpinate. Comment, à Rome, la rhétorique s’est-elle en si peu de temps constituée en *ars*, autrement dit en savoir de langue latine, à l’articulation de la théorie et de la pratique ? À vrai dire nous le savons très peu, et nous en saurions encore moins si le *De inuentione* ne nous permettait pas de proposer, en l’absence de noms et de références, des pistes¹.

Texte-chantier pour au moins autant de raisons. Un éminent spécialiste de la rhétorique grecque, que j’avais informé de l’organisation de ce congrès s’exclama : « Mais c’est un texte très difficile ! », et c’est le moins qu’on puisse dire. Les textes rhétoriques sont rarement hilarants,

¹ Achard 1989, 181-188. Nos traductions du *De inuentione* et de la *Rhétorique à Hérennius* sont, sauf indication contraire, celles de G. Achard aux Belles Lettres. Je tiens, par ailleurs, à remercier E. Malaspina et Ch. Guérin pour leur relecture attentive et leurs utiles conseils.



mais à côté du *De oratore*, et notamment de son excursus *de ridiculis*², le traité que nous étudions se caractérise, avouons-le, par une terrible austérité. Comme si cela ne suffisait pas, il arriva à cette œuvre quelque chose de terriblement humiliant, elle fut reniée par son père quelques années après sa naissance³ : *quae pueris aut adulescentulis nobis ex commentariolis nostris incohata ac rudia exciderunt*. Contrairement à ce qui se passe dans la Bible, où le premier né, Caïn, élimine celui qui est venu après lui, peu s'en fallut que le *De oratore* ne tuât son aîné. L'on ne peut que s'émerveiller de voir que le rejeté, le réprouvé, fit une belle carrière, en particulier parce que, à la Renaissance, il rassemblait à peu près tout ce qu'on savait de la rhétorique latine⁴. Mais il en est resté une sorte d'indifférence, voire de réprobation qui ont fait qu'avec de belles exceptions, G. Calboli et G. Achard notamment, ce traité a moins que d'autres intéressé les chercheurs⁵. Par ailleurs, quoi qu'on en dise, le fantôme de la *Quellenforschung* continue de hanter nos études. La question irrésistible, « d'où ça vient ? », paraît d'autant plus justifiée, que le Cicéron qui écrivait son premier ouvrage était un tout jeune homme, dont il est légitime de penser qu'il n'a pas pu inventer seul tout cela, ou même qu'il en ait pensé l'ensemble de l'organisation. On pourrait se consoler en pensant que si l'œuvre jumelle, la *Rhétorique à Hérennius*, a un père largement reconnu, Cornificius, cependant l'expérience de la recherche montre que cela pose autant de questions que cela apporte de solutions⁶. Tout le monde des *rhetores Latini* qui est à l'arrière-plan des deux œuvres nous demeure largement inconnu, et ce n'est guère mieux du côté de la philosophie. Le *Brutus* dit le coup de foudre que fut pour Cicéron l'enseignement de Philon de Larissa, entre autres sans doute parce que celui-ci enseignait aussi la rhétorique, en tout cas à Rome⁷. Mais le nom

² Voir sur cet excursus Guérin 2011, notamment le chap. II : « La *persona* oratoire au miroir du *risum mouere* », 145-301.

³ Cic. *de orat.* 1, 5.

⁴ Voir Kennedy 2002 ; Goyet 2018.

⁵ Fortenbaugh 1998 ; Calboli 1965 ; Achard 1994.

⁶ Calboli 1965.

⁷ Cic. *Brut.* 306. Sur la rhétorique de Philon de Larissa, voir Brittain 2001, 296-242 et Lévy 2010. Par souci de cohérence par rapport à la tradition bibliographique, nous conservons ici la graphie Philon, qui a été remise en cause grâce à une relecture de *l'Index Academicorum* à l'aide des nouveaux moyens de l'imagerie hyperspectrale. Il s'agirait donc de "Philion" plutôt que de "Philon", à moins que l'un et l'autre n'aient été utilisés à Rome, à cette époque. C'est pourquoi, dans l'édition des *Académiques* pour les Belles Lettres que T. Hunt, E. Malaspina et moi-même nous avons élaborée pour les Belles Lettres (Paris 2025), nous avons choisi la graphie Phil(i)on. Sur cette question, voir la

de Philon ne figure nulle part dans le *De inuentione*, ce qui est extrêmement surprenant, puisque l'œuvre paraît très proche de l'enseignement de ce maître en principe adulé. Que le *De inuentione* soit plus philosophique que la *Rhétorique*, cela paraît être indéniable, mais de là à évaluer avec plus de précision la portée de l'enseignement rhétorique du scholarque de la Nouvelle Académie, il y a un pas que j'espère contribuer à franchir par cette modeste contribution. Tout comme on enquête dans d'autres domaines scientifiques en effectuant un sondage à un endroit jusqu'alors peu exploré, il s'agit de trouver des éléments qui permettent de mieux mettre en évidence non seulement la sémantique d'un terme particulièrement problématique mais aussi son insertion dans la problématique générale de l'œuvre.

2. Ratiocinatio : esquisse d'une histoire du mot

Habent sua fata uerba, pourrait-on dire. *Ratiocinatio* est à vrai dire un mot qui a subi un destin assez étrange. En effet, alors qu'il occupe une place non négligeable dans le *De inuentione* – un ensemble de 25 références en y incluant les mots de la même famille – il apparaît assez rarement dans les autres œuvres cicéroniennes, tout particulièrement dans celles que, à la fin de sa vie, il a consacrées à la philosophie. On aurait pu, à vrai dire, s'attendre une présence très dense de ce terme dans les *Academica* où le questionnement sur les modalités du fonctionnement de la raison est au centre des dialogues. En fait, il n'y apparaît jamais. En amont, on ne trouve jamais ce mot avant Cicéron, ce qui aurait pu conduire à lui en attribuer la paternité, si ce mot n'était également présent dans la *Rhétorique à Hérennius*. En fait, rien dans la suite de l'histoire de *ratiocinatio* n'est banal. Je commencerai donc par tenter de donner quelques éléments de celle-ci. L'élément le plus notable est que *ratiocinatio* n'apparaît pas non plus dans aucun des traités cicéroniens de rhétorique postérieurs au *De inuentione*, ce qui crée une césure qui n'est pas insignifiante par rapport au *De oratore* et à l'*Orator*, notamment. Il n'est pas facile de trouver à celle-ci une explication convaincante. D'une manière générale on peut dire que ce mot, et ceux qui lui sont apparentés, comme *ratiocinator*, ont été assez rapidement détachés par Cicéron de la

mise au point d'E. Malaspina et V. Revello dans Lévy-Hunt-Malaspina 2025. Sur la chronologie cicéronienne, voir Marinone-Malaspina 2004.

rhétorique, pour être orientés vers l'idée d'un calcul de caractère arithmétique, enraciné dans les réalités matérielles romaines. Nous en avons un bon exemple dans une lettre à Atticus, en date du 1^{er} janvier 61⁸ : « J'ai un affranchi, un parfait coquin, j'ai nommé Hilarus, qui est ton comptable et ton client ». On notera que ce terme de *ratiocinator*, dont A. Dick affirme, à vrai dire sans preuve convaincante, qu'il pourrait bien être « a Ciceronian coinage », pour désigner un comptable, n'est pas fréquent dans la langue latine⁹, ce qui ne manque pas de surprendre, étant donné le grand soin que les Romains apportaient au décompte de leurs richesses. En fait, dans la littérature classique latine, on n'en trouve qu'une référence, dans Columelle, où il est question d'un *diligens ratiocinator*¹⁰. Il serait toutefois hasardeux d'affirmer que Columelle imite ici Cicéron. En ce qui concerne les discours, nous signalerons uniquement le *Pro Milone* 30, où le verbe *ratiocinari* est employé pour exprimer le calcul intérieur d'un personnage particulièrement pervers, puisqu'il s'agit de Clodius.¹¹ Il s'agit là de la psychologie d'un personnage, qui aux yeux de Cicéron était étranger à toute considération morale. Pour ce qui est du champ philosophique, on remarquera qu'en *Tusc.* 1, 5 le sens arithmétique est clairement confirmé, puisque Cicéron dit qu'avec l'art de mesurer, c'est la seule chose que les Romains aient retenue des mathématiques¹² : « rien n'a brillé chez eux d'un éclat plus vif que les mathématiques, tandis que nous, nous n'avons pas poussé plus avant ». Et lorsqu'enfin *ratiocinator* reparait dans un contexte éthique, en *off.* 1, 59 (« pour que nous puissions être de bons calculateurs des devoirs et, par

⁸ Cic. *Att.* 1, 12, 2, *libertum ego habeo, sane nequam hominem, Hilarum dico, ratiocinatorem et clientem tuum*. Sauf indication contraire, les traductions sont celles de la Collection des Universités de France.

⁹ Yon 1933, 130, 133 ; Dyck 1996, 181 ; Minaud 2005, 151, 155-156, 172, 173-174.

¹⁰ Colum. 3, 3, 7. Il s'agit du rendement de la vigne et de l'argument avancé par un certain Graecinus en faveur de ce type d'agriculture, à propos duquel il raisonnait avec toute la sagacité d'un *ratiocinator* : *ut diligenter ratiocinator, calculo posito, uidet id genus agricolationis maxime rei familiari conducere*. Le terme se retrouve avec le même sens dans le *Digeste* : voir Minaud 2005, 156.

¹¹ *Mil.* 32, *cuius illi conatus, ut ipse ratiocinabatur, nec cuperent reprimere, si possent, cum tantum beneficium ei se debere arbitrentur, et, si uellent, fortasse uix possent frangere hominis sceleratissimi conroboratam iam uetustate audaciam* (« Ceux-ci n'auraient pas le désir, du moins il s'en flattait, de s'opposer à ses entreprises, s'ils en étaient capables, puisqu'ils lui seraient redevables d'un si grand service, et que, même s'ils voulaient le faire, ils auraient peut-être grand peine à briser chez un tel criminel une audace fortifiée par une longue pratique »).

¹² Cic. *Tusc.* 1, 5, *in summo apud illos honore geometria fuit, itaque nihil mathematicis inlustrius; at nos metiendi ratiocinandi que utilitate huius artis terminauimus modum*.

un jeu d'additions et de soustractions, voir quel est le montant du reste, à partir de quoi on sait combien on doit à chacun »)¹³, c'est avec le calcul de ce que l'on peut gagner ou perdre dans un *officium*. A. Dyck estime que, dans ce passage, le référent d'une telle métaphore est celle du *paterfamilias* romain, soucieux des finances de la famille¹⁴. Personnellement, je verrais plutôt dans cette utilisation du terme – et cela n'est pas nécessairement incompatible avec l'interprétation de Dyck, tant il est vrai que la pensée latine excelle à concilier l'abstrait et le concret – une allusion au sage calcul des plaisirs dans l'épicurisme, le *νήφρων λογισμός*. Cela donnerait une tonalité nettement plus polémique au passage en question.

Après Cicéron, *ratiocinatio* se retrouvera pour ainsi dire naturellement chez Quintilien, puisque celui-ci cite abondamment le *De inuentione*¹⁵. Pour A. Pennacini, co-auteur de l'excellente édition Einaudi de l'*Institutio oratoria*, *ratiocinatio* serait chez Cicéron comme chez l'*Auctor*, la traduction latine du grec *συλλογισμός*¹⁶. Dans la mesure cependant où Quintilien lui-même écrit : *in syllogismo tota ratiocinatio ab eo est qui intendit*, il est sans doute préférable de penser que la *ratiocinatio* désigne plutôt chez lui le raisonnement dont le syllogisme est la forme¹⁷. En revanche, et cela mérite d'être signalé, ce mot ne sera jamais utilisé par Sénèque, dont on peut supposer cependant qu'il l'avait entendu, en particulier dans la bouche des rhéteurs qu'il a fréquentés. Il est vrai cependant que son père lui-même ne l'a jamais employé dans ses *Controverses et Suasores*. Peut-être que le père comme le fils considéraient qu'il était trop exclusivement lié à l'arithmétique.

¹³ *Off.* 1, 59, *ut boni ratiocinatores officiorum esse possimus et addendo deducendoque uidere quae reliqui summa fiat, ex quo, quantum cuique debeatur, intellega.*

¹⁴ Dyck 1996, 181 ; *off.* 1, 59, *haec igitur et talia circumspicienda sunt in omni officio et consuetudo exercitatioque capienda, ut boni ratiocinatores officiorum esse possimus et addendo deducendoque uidere, quae reliqui summa fiat, ex quo quantum cuique debeatur intellegas.* Le *boni ratiocinatores officiorum* n'est pas sans rappeler le *νήφρων λογισμός* épicurien. Voir également Minaud 2005, 156-158.

¹⁵ Voir *inu.*, 3, 6, 15, 43, 46, 61, 62, 66, 72, 88 ; 5, 10, 6 ; 11, 2 ; 14, 5 ; 7, 1, 60-61 ; 8, 1-7 ; 8, 10 ; 4, 3, 15-26 ; 9, 3, 98.

¹⁶ Pennacini 2001, 315 n. 2, 935. En *inst.* 5, 10, 6, Quintilien signale que certains ont donné à l'*epichirema* le nom de *ratiocinatio*, tout en remarquant que la confusion de sens entre *syllogismus* et *epichirema* permettait les deux emplois du terme latin.

¹⁷ Quint. 3, 6, 15. Sur le syllogisme chez Cicéron, nous renvoyons à Bellorio-Malaspina 2023. Sur l'analogie juridique, en *inst.* 7, 8, 3, Quintilien renomme le syllogisme légal *status ratiocinatio*, *ergo his status ducit ex eo quod scriptum est id quod incertum est : quod quoniam ratione colligitur, ratiocinatio*. On retrouve la même équivalence en Quint. 3, 6, 43, *ratiocinatio status, id est syllogismus*.

Vitruve, lui, s'en servira souvent, mais toujours avec le sens de calculs dans le monde de l'architecture¹⁸. Pour lui, l'architecture n'est possible que par l'association de la *fabrica* et de la *ratiocinatio*, la première relevant de l'activité de la main, la seconde de celle de la raison, mais il s'agit d'une rationalité essentiellement pratique. Il est à noter également qu'Apulée, comme Sénèque, se refusera à utiliser *ratiocinatio* dans son œuvre philosophique, sans pour autant détacher complètement ce terme de sa propre identité philosophique. Dans l'*Apologie*, il affirme que le philosophe se doit de réfléchir à tous les phénomènes d'optique liés aux miroirs¹⁹ : « Mais outre les questions que j'ai mentionnées, il y en a d'autres qui s'imposent aux raisonnements du philosophe : Pourquoi dans les miroirs plans les images apparaissent-elles à peu près égales aux objets directement perçus ? dans les convexes et les sphériques, rapetissées ? agrandies au contraire dans les miroirs concaves ? ». Plus loin, la *ratiocinatio* désigne la réflexion de caractère médical sur le cas d'une patiente qui lui a été présentée²⁰. Le plus proche de Cicéron est finalement Aulu-Gelle, qui associera le verbe *ratiocinari* à une réflexion sur le syllogisme²¹. On remarquera enfin qu'Augustin, restera fidèle à la tradition cicéronienne, puisqu'il n'emploiera jamais *ratiocinatio* dans le *Contra Academicos* et se contentera d'utiliser *ratiocinator* dans deux textes de nature théologique, avec des orientations sémantiques opposées. En effet, dans le *De uera religione*, le *bonus ratiocinator* est celui qui veut parvenir à la vérité, mais celle-ci a un statut transcendant, puisqu'il ne suffit pas de raisonner pour y parvenir. Elle est ce que le *ratiocinator* recherche, ce qui est présent dans sa faculté de raisonner, mais comme une

¹⁸ Voir, à propos de l'*architecti scientia*, Vitr. 1, 1, *ea nascitur ex fabrica et ratiocinatione. ea nascitur ex fabrica et ratiocinatione. fabrica est continuata ac trita usus meditatio, quae manibus perficit[ur] e materia cuiuscumque generis opus [est] ad propositum deformationis. ratiocinatio autem est, quae res fabricatas sollertiae ac rationis pro portione demonstrare atque explicare potest.*

¹⁹ Ap. apol. 16, 4, *quibus praeter ista quae dixi etiam illa ratiocinatio necessaria est, cur in planis quidem speculis ferme pares optutus et imagines uideantur, <in> tumidis uero et globosis omnia defectiora, at contra in cauis auctiora*

²⁰ Apol. 51, 26. La seule référence chez Apulée se trouve en *met.* 1, 24, pour désigner un calcul de caractère psychologique, à propos de l'avarice de Milon, lorsque Lucius essaie de prévoir le comportement de celui-ci, pour se concilier ses bonnes grâces : *his ego auditis mores atque parsimoniam Milonis ratiocinans.*

²¹ Gell. 2, 8, emploie toujours ce terme dans un contexte philosophique, voir ce qu'il écrit à propos de la critique par Plutarque d'un syllogisme utilisé par Épicure : *Vere hoc quidem Plutarchus de forma atque ordine synlogismi scripsit. Nam si, ut in disciplinis traditur, ita colligere et ratiocinari uelis, sic dici oportet: ὁ θάνατος ψυχῆς καὶ σώματος διάλυσις· τὸ δὲ διαλυθὲν ἀναισθητῆι· τὸ δὲ ἀναισθητοῦν οὐδὲν πρὸς ἡμᾶς.*

virtualité qu'il faut avoir la force d'actualiser²². Dans le *Sermon* 294, le *ratiocinator* est le raisonneur, le *fortis bellator* dont il s'agit de repousser les flèches, avec l'aide de ce que disait l'apôtre Paul.

En résumé, *ratiocinatio* ne s'a jamais pu s'imposer comme un concept important de la pensée romaine. C'est une notion fondée sur la rationalité du calcul, qui n'a jamais été vraiment admise dans le champ philosophique. Le *De inuentione* constitue donc le seuil rhétorique au-delà duquel la *ratiocinatio* n'a presque jamais pu aller. Cicéron aurait pu exploiter l'idée pré-pascalienne d'un « esprit de géométrie », mais il ne l'a pas fait, probablement parce qu'il estimait suffisante la rationalité à l'œuvre dans la rhétorique.

3. *Ratiocinatio dans les œuvres jumelles*

Le point suivant concerne la comparaison entre le *De inuentione* et la *Rhétorique à Hérennius*, ce qui reste toujours le meilleur moyen de percevoir la spécificité de chacune des deux œuvres. Il y a deux analyses de la *ratiocinatio* dans la *Rhétorique* : elle est tout d'abord étudiée dans le cadre de la *legitima constitutio*, autrement dit la question du statut. Mais dans le second cas, elle est rattachée à la réflexion sur l'*elocutio*, et plus précisément à celle sur les figures. Or, Cicéron, lui, n'a traité que de l'invention. Pour autant, les raisons de l'omission de la *ratiocinatio* perçue dans une optique stylistique n'apparaissent pas clairement, puisque l'*Orator*, consacré en grande partie aux figures, ne comporte aucune occurrence de ce terme. On peut en conclure que, précisément parce que la *ratiocinatio* était trop étroitement liée au souvenir du *De inuentione*, œuvre qu'il avait explicitement reniée. Cicéron a voulu montrer qu'il était capable de travailler à nouveaux frais.

En ce qui concerne donc l'*inuentione*, nous pouvons donc comparer les deux affirmations relatives à la *ratiocinatio*, celle de l'*Auctor* et celle de Cicéron :

L'état est légal lorsqu'une controverse naît soit sur le texte même de la loi soit à partir de celui-ci. Il se divise en six parties : la lettre et l'esprit (*scriptum et*

²² Aug. *uera relig.* 39, 72, *sed memento cum te transcendis, ratiocinantem animam te transcendere. Illuc ergo tende, unde ipsum lumen rationis accenditur. Quo enim peruenit omnis bonus ratiocinator, nisi ad ueritatem ? cum ad seipsam ueritas non utique ratiocinando perueniat, sed quod ratiocinantes appetunt, ipsa sit.*

sententiam) ; les lois contradictoires ; les termes ambigus ; la définition ; les moyens déclinatoires ; le raisonnement (*rhet. Her.* 1, 19)²³.

Tantôt ce sont les termes mêmes qui apparaissent en désaccord avec l'intention du rédacteur, tantôt il y a deux lois ou davantage qui sont en contradiction, tantôt le texte comporte deux voire plusieurs sens, tantôt on peut tirer aussi de ce qui a été écrit une autre chose, qui n'a pas été écrite, tantôt comme dans l'état de définition, on s'interroge sur le sens d'un mot dans dépend le sens général. Aussi nous disons que la première sorte concerne la lettre et l'esprit, la deuxième, les lois contradictoires, la troisième, l'ambiguïté des termes, la quatrième le raisonnement et la cinquième, la définition (*inu.* 1, 17)²⁴.

On remarquera que les deux textes puisent dans les définitions des questions légales qui avaient été données par Hermagoras²⁵. Par-delà des différences de détail, on remarquera cependant qu'alors qu'Hermagoras place l'état de cause légal, et donc la *ratiocinatio* dans une structure à part des autres, la *Rhétorique* intègre celle-ci dans une structure plus complexe, la *constitutio adsumptiua*, qui fait elle-même partie, avec la *constitutio absoluta* de la *constitutio iuridicialis*. Quant au *De inuentione*, il en fait un élément des *controuersiae*, qui appartiennent à l'ensemble constitutif de la *constitutio*

²³ *Rhet. Her.* 1, 19, *legitima est constitutio, cum in scripto aut e scripto aliquid controuersiae nascitur. Ea diuiditur in partes sex: scriptum et sententiam, contrarias leges, ambiguum, definitionem, translationem, ratiocinationem.* Sur la *ratiocinatio* dans l'état légal, voir *inu.* 2, 50-51 et 2, 152.

²⁴ *Inu.* 1, 17, *eius autem genera, quae separata sunt a constitutionibus, quinque sunt. Nam tum uerba ipsa uidentur cum sententia scriptoris dissidere, tum inter se duae leges aut plures discrepare, tum id, quod scriptum est, duas aut plures res significare, tum ex eo, quod scriptum est, aliud, quod non scriptum est, inueniri, tum uis uerbi quasi in definitiua constitutione, in quo posita sit, quaeri. Quare primum genus de scripto et sententia, secundum ex contrariis legibus, tertium ambiguum, quartum ratiocinatum, quintum definitiuum nominamus.* Pour ce passage notre traduction diffère légèrement de celle de G. Achard, qui a choisi de rendre *ratiocinatum* par "analogie". La traduction la moins inexacte serait en fait "raisonnement par analogie", mais nous avons préféré utiliser "raisonnement" pour ne pas sembler commenter le texte. On trouvera la définition la plus générale de la *ratiocinatio* en *inu.* 2, 17-18. En 2, 17, la *ratiocinatio*, nécessairement réflexive est opposée à l'*impulsio*, qui est *sine cogitatio*. On retrouvera *impulsio* en *de orat.* 3, 118 et 205, ainsi que dans *Ac.* 1 40. En 2, 18, la *ratiocinatio* se définit par rapport au choix d'action : *Ratiocinatio est autem diligens et considerata faciendi aut non faciendi excogitatio.*

²⁵ Voir Quint. 3, 6, 61, T 41 Woerther, Hermagoras, Fragments et témoignages, Paris, 2012, ainsi que Consultus Fortunatianus, *Ars rhetorica*, 1, 23, T 42 Woerther. Pour le commentaire de ces témoignages, voir Woerther 2012, p. 136-137, qui écrit notamment, n. 198 : « les notions de "question" et d'"état de cause" ne sont ni interchangeables ni superposables, et chez Cicéron il est clair que l'état de cause présuppose la question sans que nécessairement toute question soit un état de cause ».

translatiua. Cela montre que derrière l'aridité de ces traités il y a tout un monde vivant de discussions visant à la recherche de la définition la plus exacte possible²⁶. Pour ce qui est de la *ratiocinatio* elle-même, l'*Auctor* dit qu'elle intervient lorsque l'affaire à traiter n'est pas concernée par une loi particulière, mais que l'on y cherche une analogie avec d'autres lois²⁷. Plusieurs lois des Douze tables sont citées en exemple pour illustrer les situations de ce genre²⁸. Ainsi, le cas de ce matricide condamné à mort, qui avait eu le temps de rédiger son testament avant d'être exécuté. Son cas était au carrefour, si l'on peut dire, de plusieurs lois : celle qui déterminait que le parricide serait enfermé dans un sac de cuir, avec plusieurs animaux, puis jeté dans le fleuve, mais aussi celle qui stipulait que les décisions d'un père de famille concernant ses esclaves et ses biens seraient appliquées de droit et celle qui disait que si le *pater familias* mourait intestat, ses esclaves et ses biens iraient à ses agnats et aux membres de sa *gens*. En l'absence de toute loi qui correspondrait exactement au cas, la *ratiocinatio* consiste à jouer sur les analogies pour décider si cet homme avait eu le droit de tester et ce qu'il fallait faire des stipulations de son testament. La *Rhétorique à Hérennius* reviendra avec une grande minutie sur ce point pour préciser cette notion d'analogie²⁹ : « On cherchera d'abord s'il y a quelque texte ou quelque jugement semblable dans des affaires d'une importance plus grande, moindre ou comparable ; ensuite si le cas allégué ressemble ou non à celui dont il s'agit puis si l'on s'est intentionnellement abstenu de dispositions écrites sur ce fait, parce qu'on n'a rien voulu prévoir ou parce que l'on estime avoir suffisamment prévu en raison de la similitude des autres textes ».

Cependant la *Rhétorique* consacre un long paragraphe en 4, 23 à ce que Achard traduit par « le raisonnement interrogatif », mais à vrai dire, cela

²⁶ Voir sur ce point Calboli 2020, 505-512.

²⁷ *Rhet. Her.* 1, 23. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, la *ratiocinatio* ne se confond pas avec la constitution *ex scripto et sententia*. Il ne suffit pas de raisonner à partir d'un écrit, il faut de surcroît qu'il y ait l'absence d'une loi spécifique (*res sine propria lege*) et aussi la volonté de pallier ce manque par l'utilisation de l'analogie avec d'autres lois (*ab aliis legibus similitudine*).

²⁸ *Inu.* 2, 148-149.

²⁹ *Rhet. Her.* 2, 18, *in causa ratiocinalli primum quaeretur, e<c>quid in rebus maioribus aut minoribus aut similibus similiter scriptum aut iudicatum sit; deinde, utrum ea res similis sit ei rei, qua de agitur, an dissimilis; deinde, utrum consulto de ea re scriptum non sit, quod noluerit cauere, an quod satis cautum putarit propter ceterorum scriptorum similitudine*. Cicéron reviendra, de manière moins précise, sur la signification de la similitude en *inu.* 2, 152.

semble être plus un commentaire qu'une traduction³⁰. Cette *ratiocinatio* est en particulier intéressante par l'accent mis sur le dialogue de l'orateur avec lui-même, ce qui n'est pas si fréquent. Achard donne une indication intéressante en identifiant cette figure de style à l'*aitiologia* et en renvoyant pour cela au traité du style de Démétrios³¹: « Il est véhément aussi de poser certaines questions aux auditeurs, auxquelles on ne prétend pas apporter de réponse [...]. L'orateur met pour ainsi dire l'auditeur au pied du mur, il en fait un prévenu qui n'a rien à répondre. Si l'on modifiait la phrase en disant : « il commettait une injustice et violait les accords de paix », on ressemblerait davantage, cela est clair à un professeur qu'à un accusateur ». Le passage consacré à cette figure par l'*Auctor* regorge effectivement de *quare* interrogatifs, mais cela ne rend que plus étrange le fait qu'il n'ait pas cherché un mot pour mieux exprimer la singularité de cette figure. En fait, ni Démétrios ni lui n'utilisent le terme *aitiologia*, ou un équivalent latin, ce qui explique sans doute que les rhéteurs latins n'ont pas cherché à innover dans ce domaine. De surcroît, l'explicitation que Démétrios donne de cette figure n'en correspond pas vraiment à ce que nous trouvons dans la *Rhétorique*, puisque l'originalité principale de celle-ci est le dialogue de l'orateur avec lui-même, alors que chez Démétrios, on pose à l'auditeur des questions auxquelles il n'est pas question d'apporter une réponse, ce sont, comme on dit, des questions rhétoriques. Pour autant, la définition de la *ratiocinatio* stylistique qui est donnée dans la *Rhétorique à Herennius* ne peut être considérée comme spécifiquement romaine, puisqu'on trouve ceci dans un traité de rhétorique anonyme³².

4. De la rhétorique à la philosophie. À propos de l'*inductio*

Dans le premier livre du *De inuentione*, on trouve un long passage consacré à la différence entre l'*inductio* et la *ratiocinatio*, autrement dit entre le

³⁰ *Rhet. Her.* 4, 23, *ratiocinatio est per quam ipsi a nobis rationem poscimus, quare quicque dicamus et crebro nosmet a nobis petimus uinuscuiusque propositionis explanationem.*

³¹ Démétrios *Du style*, 279, δεινὸν δὲ καὶ τὸ ἐρωτῶντα τοὺς ἀκούοντας ἕνα λέγειν, καὶ μὴ ἀποφαινόμενον· [...] Καθάπερ γὰρ εἰς ἀπορίαν ἄγει τὸν ἀκούοντα ἐξελεγχόμενῳ εὐκότῳ καὶ μηδὲν ἀποκρίνασθαι ἔχοντι· εἰ δὲ ὧδε μεταβαλὼν ἔφη τις· «ἠδίκηκε καὶ ἔλυε τὴν εἰρήνην», σαφῶς διδάσκοντι ἔφκει καὶ <οικ> ἐλέγχοντι (Trad. P. Chiron légèrement modifiée).

³² *Rhet. Anon. Περὶ τῶν σχημάτων τοῦ λόγου*, volume 3 von Spengel 175, αἰτιολογία δὲ ἐστὶν ἢ αἰτίαν ἀποδιδούσα καὶ λόγον τοῦ εἰρημένου, οἷον τὸ παρὰ τῷ αὐτῷ, τὸν αὐτὸν πνεῦμα καὶ σάρκα, πνεῦμα διὰ τὴν χάριν, σάρκα κατὰ τὴν ἔπαρσιν· αἰτίαν γὰρ ἐκφαίνει πάντως τὸ ἐπαγόμενον καὶ οἰονεὶ θεραπείαν τοῦ λόγου, πῶς ὁ αὐτὸς ἐστὶ καὶ πνεῦμα καὶ σάρξ.

raisonnement par analogie et celui par déduction³³. Pour rendre compte de ce qu'est la première, l'Arpinate se réfère à une anecdote rapportée par Eschine le Socratique. Or, c'est la seule fois dans toute son œuvre qu'il mentionne ce philosophe et qu'il en fait sa source. Dans tout le reste de la littérature philosophique latine, il n'apparaît qu'une seule autre fois, dans le *De beneficiis* de Sénèque³⁴. Eschine était un personnage complexe, controversé, accusé de plagiat, mais surtout il fut le premier des Socratiques à enseigner et à pratiquer la rhétorique, ce qui n'empêchait pas son attachement à son maître³⁵. Il n'est pas impossible – mais la prudence sur ce point ne doit pas entraver la suggestion – que Philon de Larissa, qui fut le premier des Académiciens à instituer un enseignement de rhétorique parallèlement à son enseignement de philosophie ait invoqué Eschine comme un précédent pour justifier une innovation qui devait lui valoir de sévères critiques³⁶. Si l'hypothèse que nous avançons est exacte et si Philon fut bien celui qui transmit à Cicéron cette anecdote, il devrait être possible de trouver des traces de la pensée et du langage philoniens.

Étrangement, dans sa monographie sur Philon de Larissa, dont tout un chapitre est consacré à la rhétorique de Philon, Brittain ne mentionne que rarement et de manière allusive, le *De inuentione*, consacrant toute son étude au *De oratore*. Il convient cependant de tenir compte d'un certain nombre d'éléments.

Dans la définition de l'*inductio*, en 1, 51, il est qu'elle s'empare de l'assentiment de l'interlocuteur (*captat assensionem*) en lui présentant des évidences (*rebus non dubiis*)³⁷. Le terme *assensio* revient dans la phrase suivante : *quibus assensionibus facit*. Or cette idée d'un assentiment qui est, de manière presque irrésistible, entraîné par la présentation d'évidences, se retrouvera dans le *Lucullus* 49, où le sorite est défini comme un *captiosissimum genus interrogationis*³⁸, avant d'ajouter : *Vitiosum sane et captiosum genus*. Dans le cas de l'*inductio* comme dans celui du sorite, le proces-

³³ *Inu.* 1, 51, *omnis igitur argumentatio aut per inductionem tractanda est aut per ratiocinationem*.

³⁴ *Sen. benef.* 1, 8, 1.

³⁵ *Diog. Laërce* 2, 62. Il est même dit dans ce passage qu'il avait imité Socrate.

³⁶ Voir *supra*, note 7.

³⁷ *Inu.* 1, 51, *inductio est oratio, quae rebus non dubiis captat assensionem eius, quicum instituta est; quibus assensionibus facit, ut illi dubia quaedam res propter similitudinem earum rerum, quibus assensit, probetur; uelut apud Socraticum Aeschinen demonstrat Socrates cum Xenophontis uxore et cum ipso Xenophonte Aspasiam locutam*.

³⁸ Sur le sorite, voir *infra* n. 39.

sus est celui d'une captation de l'assentiment, progressive au point d'être insensible. Cette idée de la « captation » de l'assentiment est donc présente dans le *De inuentione* comme dans le *Lucullus*, elle ne pouvait pas être formulée sans, à l'arrière-plan l'anthropologie du sujet et de sa liberté, qui avait été au centre des débats.

Voici en effet la définition qui en est donné par Lucullus, le représentant du dogmatisme d'Antiochus, dans *Luc.* 49 : « il faut blâmer les Académiciens d'utiliser ce genre captieux de questionnement, généralement désapprouvé en philosophie, qui consiste à progresser en ajoutant ou retranchant peu à peu un élément infime. On l'appelle sorite parce qu'on parvient à faire un tas en ajoutant progressivement un grain »³⁹. Au § 52 de *inu.* 1, il nous est dit que Socrate utilisait très souvent ce type de discours (*hoc modo sermonis plurimum Socrates usus est*) car il ne voulait rien apporter lui-même pour persuader (*quod nihil ipse afferre ad persuadendum uolebat*), préférant soumettre l'interlocuteur à sa dialectique. On remarquera donc que le glissement, qui est condamné dans le *Lucullus* par l'adversaire de l'Académie, se trouve valorisé dans *inu.* 1, à la fois à cause de son efficacité et parce qu'il est référé à Socrate.

Par ailleurs, nous avons en *inu.* 1, 51, la première apparition cicéronienne du terme *assensio*⁴⁰, qui correspond au grec συγκατάθεσις, innovation stoïcienne, doublement importante elle est à la fois ce qui permet de concilier la liberté du sujet et le déterminisme absolu qui est au centre de la doctrine, mais également parce que c'est la critique de la συγκατάθεσις qui va permettre l'élaboration du scepticisme néoacadémicien, par l'entremise de l'ἐποχή, la suspension généralisée de l'assentiment ; l'occurrence suivante du terme *assensio* ne surviendra que dans les *Académiques*⁴¹. Autrement dit, pendant plus de quarante ans, Cicéron ne se servira plus de ce mot, qui sera au centre de son scepticisme néoacadémicien. On remarquera qu'il en est différemment d'*adsensus*, qui lui aussi sera abondamment utilisé dans les *Académiques*,

³⁹ *Luc.* 49, et primum quidem hoc reprehendendum, quod captiosissimo genere interrogationis utuntur, quod genus minime in philosophia probari solet, quom aliquid minutatim et gradatim additur aut demitur : soritas hoc uocant, qui acruum efficiunt uno addito grano, uitiosum sane et captiosum genus. La traduction du *Lucullus* est celle de J. Kany-Turpin (éd.), *Cicéron, Les Académiques*, Paris, GF, 2010.

⁴⁰ On trouve une seule occurrence dans la *Rhétorique à Hérennius* 1, 2, mais avec un sens qui n'a rien de philosophique : *cum adsensione auditorum*. Il s'agit donc de conquérir l'accord du public. Chez Cicéron, on trouve *adsensio* en *Mil.* 12, *Brut.* 114, 198 et 290, mais ce qui est en question, c'est l'assentiment collectif du public.

⁴¹ *Ac.* 1 40, 42, 45, 46 etc.

mais qu'il utilisera auparavant dans un contexte rhétorique⁴². La principale différence entre l'*inductio* du *De inuentione* et le sorite du *Lucullus* réside dans le fait que, dans le premier, c'est la similitude qui est le moteur de la progression, alors que dans le *Lucullus*, celle-ci se définit par l'adjonction d'une quantité *epsilon*, mais cela ne serait pas possible sans la similitude des propositions.

À propos du sorite, l'idée générale dans le *Lucullus* est que le mouvement dynamique d'une suite de questions, quasiment semblables, contraint à accepter les propositions successives⁴³ : « Si un dieu offre une représentation probable à un homme endormi, pourquoi n'en offrirait-il pas également une qui soit très vraisemblable ? Pourquoi pas une qu'il soit difficile de distinguer d'une vraie ? Ensuite une qu'on n'en distingue pas ? Finalement une qui ne diffère absolument pas de l'autre ». Si tu parviens à ce stade du fait que je te concède progressivement chaque point, ce sera ma faute, mais si tu y montes seul, spontanément, ce sera la tienne ». Or une idée très proche est énoncée dans le traité rhétorique⁴⁴ : « même ce qui semblerait douteux, si on le demandait séparément, a été admis pour vrai, grâce à cette méthode d'interrogation ».

L'idée que l'interlocuteur peut refuser de parler, de se laisser entraîner dans la progression glissante est exprimée dans le *De inuentione* par le silence de Xénophon qui ne veut pas répondre à la question à laquelle il a pourtant été amené par ses réponses : préfère-t-il sa femme ou celle du voisin, qui est bien meilleure⁴⁵. Or, dans le *Lucullus*, Cicéron met en scène Chrysippe interrompant le processus des questions auxquelles le soumettrait Carnéade, en demandant une pause, ce à quoi Carnéade répondrait⁴⁶ : « Je t'autorise non seulement à te reposer mais à ronfler » – autrement dit l'interruption de l'interrogé n'empêchera pas la question de se poser et donc d'être posée, un jour ou l'autre.

Tout cela, joint à l'absence du passage dans la *Rhétorique à Hérennius*, légitime, nous semble-t-il, l'hypothèse de l'origine philonienne de

⁴² Voir *de orat.* 1, 214 et *Brut.* 201.

⁴³ *Luc.* 49, « si tale uisum obiectum est a deo dormienti ut probabile sit, cur non etiam ut ualde ueri simile; cur deinde non ut difficiliter a uero internoscatur, deinde ut ne internoscatur quidem, postremo ut nihil inter hoc et illud intersit ». Huc si perueneris me tibi primum quidque concedente, meum uitium fuerit, sin ipse tua sponte processeris, tuum.

⁴⁴ *Inu.* 1, 52, quod dubium uideretur, si qui separatim quaereret, id pro certo propter rationem rogandi concederetur

⁴⁵ *Inu.* 1, 52, atque hic Xenophon quoque ipse tacuit.

⁴⁶ *Luc.* 93, per me uel stertas licet, inquit, non modo quiescas (trad. pers.).

ce développement, dans lequel la présence d'une procédure dialectique de la Nouvelle Académie nous semble relever de l'évidence.

La deuxième branche de l'étude de l'argumentation concerne donc la *ratiocinatio*. Avant de l'examiner de plus près, je voudrais signaler que la séquence *inductio-ratiocinatio* est la même que celle que l'on trouve dans le *Lucullus*, où le développement concernant le sorite précède directement celui à propos du syllogisme. C'est peut-être une coïncidence, mais cela commence à en faire un certain nombre.

Pour la *ratiocinatio*⁴⁷, la définition est celle d'« un raisonnement qui tire de la chose elle-même une proposition plausible qui, une fois exposée et connue en elle-même, se confirme par sa propre force et sa propre rationalité ». Cette définition exclut toute référence à une vérité transcendante, en tout cas extérieure. On notera ici la présence de *probabile*, l'*eulogon* et surtout le *pithanon* néoacadémicien. Par ailleurs, il y a au moins une référence au *per se* considéré comme constitutif du *probabile* en *part.* 46, dans un traité dont Cicéron lui-même a souligné la relation avec la Nouvelle Académie⁴⁸. À propos de la *ratiocinatio*, Cicéron signale qu'il y a deux divisions possibles, l'une en cinq parties, l'autre en trois parties⁴⁹. Dans la première on distingue la majeure, qui expose l'essentiel du raisonnement ; en second lieu une foule d'arguments variés ; en troisième ce que l'on veut démontrer ; en quatrième, une autre prémisse en mineure ; en cinquième lieu la conclusion. Ceux qui ne retiennent que trois éléments distinguent : la proposition et sa preuve, la mineure et sa preuve, la conclusion. Je passe sur le détail concernant les différentes parties et leur nombre, en préférant m'attarder sur le fait que Cicéron déclare préférer la division en cinq parties, qu'il réfère à Aristote et à Théophraste, à celle par induction référée, elle, à Socrate et aux socratiques⁵⁰.

On se trouve là cependant devant une difficulté.

⁴⁷ *Inu.* 1, 57, *ratiocinatio est oratio ex ipsa re probabile aliquid eliciens, quod expositum et per se cognitum sua se ui et ratione confirmet.* Trad. Achard légèrement modifiée.

⁴⁸ *Part.* 46, *sed ea conficitur cum sumpseris aut non dubia aut probabilia ex quibus id efficias quod aut dubium aut minus probabile per se uidetur ; part.* 139, *expositae sunt tibi omnes oratoriae partitiones, quae quidem e media illa nostra Academia effloruerunt.*

⁴⁹ *Inu.* 1, 58-61.

⁵⁰ *Inu.* 1, 61, *nobis autem commodior illa partitio uideatur esse, quae in quinque partes tributa est, quam omnes ab Aristotele et Theophrasto profecti maxime secuti sunt. nam quemadmodum illud superius genus argumentandi, quod per inductionem sumitur, maxime Socrates et Socratici tractarunt, sic hoc, quod per ratiocinationem expolitur, summe est ab Aristotele [atque a Peripateticis] et Theophrasto frequentatum, deinde a rhetoribus iis, qui elegantissimi atque artificiosissimi putati sunt.*

Si, comme le laissent penser plusieurs éléments, le *De inventione* porte la trace de l'enseignement de Philon de Larissa, comment se fait-il que Cicéron déclare qu'il préfère la manière de procéder d'Aristote et de Théophraste à celle de Socrate ? Je ne vois que deux explications, mais il y en a sans doute d'autres. La première serait que Philon, ne disposant pas d'un corpus d'enseignement rhétorique à l'intérieur de l'Académie ait préféré se rabattre sur la rhétorique aristotélicienne qui, elle, présentait au moins l'avantage d'avoir été écrite par un philosophe. La seconde, qui me paraît la plus probable, est que Cicéron ait effectué une synthèse *sui generis* entre des notions néoacadémiciennes et des développements reçus de rhéteurs eux-mêmes inspirés de la rhétorique d'Aristote et d'Hermagoras.

Ce rapide survol aura au moins permis, du moins je l'espère, d'entrevoir non seulement la complexité des notions de *ratiocinatio* et d'*inductio*⁵¹, mais également la profondeur du travail accompli par Cicéron, qui, s'il a presque banni ces termes de son œuvre ultérieure, en a fait néanmoins des mots clés d'un traité qui n'avait rien d'une œuvre de débutant.

Bibliographie

- Achard 1989a: G. Achard, *Les rhéteurs sous la République romaine : des nommes sous surveillance ?*, «Ktèma» 14, 1989, 181-188.
- Achard 1989b: G. Achard, *Rhétorique à Hérennius*, Paris 1989.
- Achard 1994: G. Achard (éd.), *Cicerón, De l'Invention*, Paris 1994.
- Bellorio-Malaspina 2023: F. Bellorio, E. Malaspina, *Interrogatio come "Sillogismo" in Cicerone filosofo? Precedenti Greci e contesti Romani di una parola incompresa*, in G. Bitto, A. Ginesti Rosell, J. Ludäscher (Hrsg.), *Römische Rezeptionen der Kaiserzeit und Spätantike. Festschrift für B. M. Gauly*, Berlin-Boston 2023, 309-349.
- Brittain 2001: Ch. Brittain, *Philo of Larissa. The Last of the Academic Sceptics*, Oxford 2001.
- Calboli 2018: G. Calboli, *Cornifici Rhetorical Performance and Law : the First example of How a Real or invented Law Suited a Rhetorical Rule*, in L. Calboli Montefusco, M.S. Celentano (eds.), *Papers on Rhetoric XIV*, Perugia 2018, 19-42.
- Calboli 2020: G. Calboli, *Cornifici seu incerti auctoris Rhetorica ad Herennium*, vol. 2, *Commento, bibliografia e indici*, Berlin-Boston 2020.
- Dyck 1996: A.R. Dyck, *A Commentary on Cicero De Officiis*, Ann Harbor 1996.

⁵¹ *Inductio* reviendra cependant en *de orat.* 3, 205 et en *top.* 42.

- Fortenbaugh 1998: W.W. Fortenbaugh, *Cicero On invention 1, 51-77. Hypothetical Syllogistic and the Early Peripatetics*, «Rhetorica» 16, 1, 1998, 25-42
- Goyet 2018: Fr. Goyet, *Le Sublime du « lieu commun ». L'invention rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance*, Paris 2018².
- Guérin 2011: Ch. Guérin, *Persona. L'élaboration d'une notion rhétorique au I^{er} siècle av. J.-C.*, Paris 2011.
- Kennedy 2002: G.A. Kennedy, *Cicero's Oratorical and Rhetorical Legacy*, in J. May (ed.), *Cicero. Oratory and Rhetoric*, Boston-Leiden-Köln 2002, 481-501.
- Kienpointner 2001: M. Kienpointner, *Modern Revivals of Aristotle's and Cicero's Topics : Toulmin, Perelman, Anscombe-Ducrot*, «JoLL» 7, 1, 2001, 17-34.
- Lévy 2010: C. Lévy, *La rhétorique et son contexte : quelques remarques sur l'enseignement rhétorique de Philon de Larissa*, in L. Brisson, P. Chiron (éds), *Rhetorica philosophans. Mélanges offerts à Michel Patillon*, Paris 2010, 95-106.
- Lévy-Hunt-Malaspina 2025: C. Lévy, T. J. Hunt, E. Malaspina (éds), *Cicéron, Les Académiques, Tome I : Academicus Primus*, avec le concours de V. Revello, Paris 2025.
- Malaspina 2004: E. Malaspina, *Cronologia Ciceroniana*. Seconda edizione aggiornata e corretta con nuova versione interattive in cd-rom, Bologna 2004.
- Minaud 2005: G. Minaud, *La comptabilité à Rome. Essai d'histoire économique sur la pensée comptable commerciale et privée dans le monde antique romain*, Lausanne 2005.
- Pennacini 2001: A. Pennacini (a cura di), *Quintiliano, Institutio Oratoria*, Torino 2001.
- Woerther 2012: F. Woerther, *Hermagoras, Fragments et témoignages*, Paris 2012.
- Yon 1933: A. Yon, *Ratio et les mots de la famille de reor*, Paris 1933.